

**LA DÉCLARATION D'HARARE 2021**  
**UN NOUVEAU MOUVEMENT DE LA DETTE POUR REDONNER A L'AFRIQUE LE POUVOIR DE DICTER SES**  
**REGLES**

Approuvée et Adoptée le 27 août 2021



**PRÉAMBULE**

La première Conférence Africaine sur la Dette et le Développement (AfCoDD) se déroule dans un contexte où l'accès des pays africains au financement du développement a été limité par la survenue de l'épidémie du coronavirus dans le monde. Alors que de nombreux pays en développement étaient déjà confrontés à des difficultés de gestion de la dette, la nature de cette dette a été aggravée par la pandémie, dans un nouveau panorama d'acteurs qui pose des risques encore plus importants.

À la lumière de ces défis, il est nécessaire de créer un "Nouveau Mouvement de la Dette" et d'adopter une nouvelle approche vis-à-vis des questions de mobilisation des ressources nationales et des mécanismes internationaux de financement du développement sur le continent africain. Cette réorientation est d'autant plus justifiée par le contexte accablant de la pandémie de covid-19 et des chocs inattendus qui ont exposé les faiblesses du système financier international et accru la vulnérabilité des pays en développement face à des emprunts insoutenables et insatisfaisants pour faire face aux défis actuels. En outre, une part des défis de l'Afrique est imputable à la lutte engagée par le statu quo néolibéral pour son maintien. Il est donc d'autant plus nécessaire que la société civile se mobilise, s'organise, relance le plaidoyer sur la dette et

influence les décideurs politiques aux niveaux national et régional sur une gestion raisonnable de la dette et un investissement équitable dans les services publics.

L'inauguration de l'AfCoDD a eu lieu sur fond de pandémie de covid-19 qui :

- i. Plongera environ 39 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté en 2021 ;
- ii. Fera porter à notre jeune génération le fardeau d'une dette accumulée, tout en limitant l'accès aux financements futurs pour combler les déficits en infrastructure - un oxymoron au discours portant "la population jeune de l'Afrique, moteur de la transformation structurelle » ;
- iii. Conduira les gouvernements à privilégier le service de la dette plutôt que la protection des citoyens et des ressources.

Compte tenu de la présente situation,

*Nous, citoyens d'Afrique, de tout horizon, milieu, religion, genre et nationalité, réunis du 25 au 27 août 2021 lors de la première Conférence Africaine sur la Dette et le Développement (AfCoDD), virtuellement et dans 9 pays africains, avons constaté avec une grande inquiétude le risque de voir naître une nouvelle crise de la dette telle que déroulée à la fin des années 80 et 90, ainsi que la nécessité de tirer les leçons des erreurs de ce passé.*

Nous, représentants de la société civile, des médias, du milieu académique, des partenaires du développement, du gouvernement, des parlementaires, des étudiants et des citoyens, qui avons participé à l'AfCoDD inaugurale, observons par ailleurs :

1. L'accès au financement du développement a été limité par l'apparition de la crise sanitaire mondiale. La nature de la dette des pays en développement s'est complexifiée avec l'émergence de nouveaux acteurs et instruments financiers. En effet, ces 20 dernières années, le paysage des créanciers officiels a également considérablement changé. Une part croissante de la dette publique est désormais composée d'obligations commerciales négociées sur les marchés de capitaux internationaux.
2. Une architecture financière mondiale défaillante qui tire profit du mécanisme de la dette, existe depuis la création des initiatives des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et d'allègement de la dette multilatérale (IADM). Très peu d'efforts ont été fournis pour réformer l'architecture de la dette et ses acteurs, notamment le fonctionnement du marché du crédit, les agences de notation, les mécanismes d'arbitrage et de médiation en matière de restructuration et les clauses de sauvegarde dans les contrats de dette. Ce système a contribué à l'endettement constant de certains pays du continent, qui ont pu emprunter à des niveaux excessifs sans obligation de rendre compte, ni devoir de transparence, tout en excluant systématiquement de nombreux autres pays de toute possibilité d'obtention de subventions et financements concessionnels pour investir de façon pérenne dans leur avenir.
3. Un discours déformé et injuste sur la dette souveraine qui privilégie la satisfaction des intérêts des créanciers au détriment de la justice sociale et environnementale. Les principaux vecteurs de ce discours proviennent des dispositifs utilisés par le FMI pour évaluer la soutenabilité de la dette des pays, ainsi que des notations discutables effectuées par les agences de notation privées. En raison des failles de ces procédés, de nombreux pays débiteurs ont été évalués uniquement sur la base de leur capacité à rembourser leurs créanciers, sans tenir compte des compromis sociaux et environnementaux qu'ils ont dû faire pour s'acquitter de leurs obligations.

4. Les rendements des ressources de l'Afrique, incluant les instruments financiers ne permettent pas de mobiliser les recettes fiscales nécessaires pour stimuler le développement et la transformation économique et sociale. La majorité des investissements financés par la dette en Afrique sont soit déficitaires, soit ont de longues périodes d'amortissement. C'est le cas par exemple des méga-infrastructures qui, à court terme, transfèrent les pressions fiscales directement sur une assiette fiscale déjà restreinte.
5. La présente architecture financière et de la dette ne servent pas les intérêts des gouvernements africains et ses citoyens. Au contraire, l'architecture actuelle renforce les schémas patriarcaux ayant pour effet d'aggraver les inégalités sociales et la marginalisation des femmes, les exposant ainsi de manière disproportionnée aux crises économiques et sociales, comme l'a démontré la pandémie.
6. La jeunesse africaine, pilier du programme de transformation structurelle du continent risque de porter le fardeau de la dette accumulée ces dernières années, tout en étant potentiellement exclue de l'accès aux financements dont elle a désespérément besoin pour investir dans son avenir - en particulier les subventions et les financements concessionnels pour combler les déficits d'infrastructure, stimuler les chaînes de valeur régionales, les emplois dans le secteur manufacturier et plus encore. De plus, la jeunesse africaine devra supporter non seulement le poids d'un avenir hypothéqué, mais aussi celui d'une surimposition afin de payer cette dette.
7. Les efforts des gouvernements africains en matière de mobilisation de ressources domestiques (MRD) sont entravés par une [architecture économique et financière](#) qui facilite les détournements de profits, les comportements abusifs de planification fiscale des sociétés, les incitations fiscales trop généreuses et les flux financiers illicites. Ces comportements omniprésents n'ont pas été suffisamment sanctionnés par l'architecture actuelle, ce qui entraîne un cercle vicieux de pertes fiscales, d'investissements insuffisants dans la croissance économique et la création d'emplois, aggravés par l'accumulation de dettes. La MRD est essentielle pour que les pays africains rompent avec ce cycle d'endettement insoutenable qui, le plus souvent, est transféré aux citoyens sous la forme de taxes régressives, de processus de gestion opaques et frauduleuses, et de responsabilité limitée.
8. La participation des pays africains à l'économie mondiale est conditionnée par les accords de financement avec ses partenaires. En règle générale, le financement public international se concentre sur l'aide publique au développement (APD), traditionnellement fondée sur des rapports coloniales, postcoloniales et néocoloniales entre le Nord et le Sud. Depuis des décennies, ces relations ont été détournées pour renforcer la dépendance de l'Afrique vis-à-vis des anciennes puissances coloniales. Et si la nature et les types d'instruments financiers ont évolué, les enjeux de l'économie politique mondiale ont eux-aussi évolué, donnant naissance à un capitalisme soutenu par les bailleurs de fonds au détriment d'investissements dans le secteur public et du renforcement du contrat social.
9. L'écosystème du financement public international doit en principe compléter le catalogue d'instruments financiers appuyant le programme de transformation structurelle de l'Afrique. Et pourtant, les intérêts politiques motivant les échanges des gouvernements africains au sein de cet écosystème sont à l'origine de l'endettement de ces pays. L'écosystème du financement public international participe et favorise ainsi d'une nouvelle forme extractive du financement du

développement dans le contexte africain, avec par exemple l'utilisation et la prolifération de prêts garantis par des ressources naturelles comme financement de la dette.

Au vu de ces observations, nous, participants et partenaires de la conférence inaugurale de l'AfCoDD, constatons avec une vive inquiétude :

1. Les initiatives d'allègement, de restructuration et de rééchelonnement de la dette en vigueur sont nettement insuffisantes pour résoudre les problèmes structurels et systémiques de l'architecture mondiale de la dette, à savoir (i) les défaillances en terme de transparence, de gouvernance et de responsabilité en matière de contraction de la dette; (ii) une participation plus effective des citoyens et de toutes les parties prenantes à la négociation et contractualisation de la dette au niveau national; et (iii) les pratiques médiocres de gestion des finances publiques permettant une utilisation abusive des fonds empruntés.
2. Les mesures d'allègement de la dette actuellement en place demeurent inadéquates pour répondre à la fois aux besoins budgétaires immédiats des pays en développement – à faible revenu et à revenu intermédiaire – et à une réforme structurelle de long terme de l'architecture mondiale de la dette, compte tenu de la transformation du paysage des créanciers et de la prolifération d'instruments de financement de la dette. L'efficacité des initiatives actuelles sont en outre compromises par l'absence de TOUS les créanciers, à savoir les institutions financières internationales et les créanciers commerciaux et privés.
3. Le refus des institutions financières internationales (IFI) et des créanciers commerciaux et privés de s'engager à participer pleinement à une solution durable à la crise aura pour effet de prolonger la gravité de la crise actuelle, retardant davantage la reprise sur le continent.
4. Les structures mondiales de prise de décision souffrent toujours d'un déséquilibre, une minorité dictant les règles pour tous. Ce déséquilibre de pouvoir qui sous-tend également le discours « *mieux Reconstruire* », suppose de reconstruire un système où persistent de fortes inégalités, reconstruire une architecture où les pays en développement n'ont pas voix au chapitre dans l'élaboration des politiques mondiales qui les concernent, de reconstruire pour renforcer les structures de pouvoir néolibérales et néocoloniales qui perpétuent la dépendance, la pauvreté et tirent profit des crises.
5. Si des mesures audacieuses et radicales ne sont pas engagées pour résoudre la crise de la dette conjointement avec le déficit de la dette, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, notamment l'industrialisation et l'augmentation du commerce intra-africain, ne pourra pas être réalisé.

Nous présentons donc à cette Conférence Africaine inaugurale sur la Dette et le Développement, la Déclaration de Harare pour adoption qui stipule (que) :

1. La priorité est de promouvoir à tout niveau national, continental et mondial, une réforme de l'architecture mondiale de la dette de manière à équilibrer les processus de contraction des prêts, y compris une réforme des dispositifs d'évaluation de soutenabilité de la dette et des notations de solvabilité. La constitution d'un Mécanisme Africain de Suivi et Contrôle servira de base à une consolidation des principes de transparence, responsabilité et de gouvernance pour une architecture africaine de la dette.
2. Les gouvernements africains doivent prendre l'initiative d'élaborer une position et consensus africain sur la question de la dette souveraine afin de remédier une fois pour toutes à la

vulnérabilité de la dette souveraine, notamment parce que celle-ci a été contractée et justifiée en vertu d'un scénario néolibéral incompatible avec les intérêts des citoyens africains. Nous exhortons les gouvernements africains à envisager de façon sérieuse des mesures telles que l'annulation de la dette et, si nécessaire, un défaut collectif au titre de cette nouvelle position et consensus africain sur la dette souveraine africaine, tout en accélérant la constitution de nouvelles institutions régionales – telles qu'un Fonds Monétaire Africain, une Banque Africaine de Développement et une Banque Africaine d'Investissement – afin d'accroître l'indépendance financière de l'Afrique.

3. D'inciter les gouvernements à œuvrer avec leurs organes législatifs nationaux en vue de renforcer les cadres juridiques nationaux et de garantir la transparence et la responsabilité dans les négociations, emprunts et gestion des dettes souveraines, comme le préconise [la Charte Africaine de l'Emprunt](#). D'encourager l'Union Africaine à renforcer l'apprentissage collectif et la coordination autour de critères clés de la négociation de la dette, notamment ce qui concerne les taux d'intérêt, les délais de grâce et les clauses environnementales, de travail et autres qui affectent la vie des Africains.
4. L'adoption dans le cadre de méthodes alternatives, d'une approche féministe en matière de recherche et d'analyse macroéconomiques et dans la formulation des politiques ; d'une relance verte inspirée et dirigée par les pays africains en accord avec l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ; d'un recouvrement de la monnaie comme moyen d'échange social et non comme moyen d'endettement.
5. De reconquérir le contrat social qui incarne la relation entre le citoyen et l'État où le pouvoir appartient au peuple en tant que détenteur de droits et où la responsabilité incombe à l'État en tant que détenteur de devoirs.
6. Le soutien à l'appel lancé par la conférence pour que l'Afrique établisse ses propres règles et non qu'elle subisse celles qui lui sont imposées.

Approuvée par:

1. East African Tax and Governance Network (EATGN)
2. The Institute for Social Accountability (TISA)
3. Okoa Uchumi Campaign
4. Africa Network for Environment and Economic Justice(ANEEJ)
5. Nawi - Afrifem Macroeconomics Collective
6. The Stop the Bleeding Campaign
7. Uganda Debt Network
8. Youth for Tax Justice Network (YTJN)
9. PolicyHouse international
10. 21st Century Community Empowerment for Youth and Women Initiative, Nigeria
11. Oxfam Pan Africa Programme
12. Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute (SEATINI)
13. Jamaa Resource Initiatives, Kenya
14. Clemence Tauya Nhliziyo, HARARE, ZIMBABWE
15. Center for Economic Policy and Priorities (CIPP) Rwanda
16. Watoto Vision on Africa (WVA) Rwanda
17. Godfrey Kabera /Rwanda
18. Civil Society SDGs Campaign GCAP Zambia

19. Community empowerment for transformation action -west Nile (CEFTRA-WN ) Uganda
20. Kirsten Nicolas Nzungu/Burundi
21. Johnstone Wangai Radio Pamoja- Kenya
22. PAWA 254 /Initiative Kenya
23. Budget Advocacy Network - Sierra Leone
24. Jubilee Debt Campaign - UK
25. MZimbabwe Coalition on Debt and Development (ZIMCODD)
26. Equality Rights Africa Organisation
27. Fundación Alternativas, Spain
28. Marie-Louise Aren/ Nigeria
29. Tanzania Coalition on Debt and Development (TCDD)
30. ONE Africa
31. The Consumer Unity and Trust Society (CUTS) Lusaka